
Erratum

Décision 7517, 4 avril 2002

Loi sur la mise en marché des produits agricoles,
alimentaires et de la pêche
(L.R.Q., c. M-35.1)

Garantie de paiement du lait — Règlement

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 17 avril 2002,
134^e année, numéro 16, page 2557.

À la page 2759, à l'article 31 du Règlement sur la
garantie de paiement du lait, il faut lire (R.R.Q., 1981,
c. P-30, r.11) au lieu de (R.R.Q., 1981, c. M-35, r.11).

Le secrétaire,
M^e CLAUDE RÉGNIER

38303